

## PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

Salle du Conseil

Avant de débiter la séance du Conseil communal, M. Nicolas Allamand, garde forestier nous fait une présentation sur les activités du Groupement forestier du Vallon du Nozon, sur ces activités de garde forestier et sur l'avenir de nos forêts.

**1 – Appel**

24 conseillères et conseillers sont présents, 3 se sont excusés. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

**2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Une modification est apportée le point assermentation est annulé. Nous assermentons M. Simon Suter au printemps 2024. Avec cette modification, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**3 – Adoption du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2023 a été envoyé aux conseillères et conseillers. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

**4 – Rapport de la Commission de gestion concernant la visite des bâtiments et des infrastructures du village**

Le rapport est lu par Mme V. Dupraz-Rutz, Présidente de la commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des différents points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

**5 – Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis 2023-06 relatif à « Réponse au postulat - futur projet de séparatif du bas du village : intégration de conduites de chauffage à distance »**

Le rapport de la Commission est lu par M. M. Roch.

M. B. Martignier souhaite que dans les conclusions, il soit précisé « de ne pas intégrer de conduites de chauffage à distance dans le futur projet de séparatif bas du village, **secteur Hôtel-Eglise** ». Peut-être pour la suite de l'assainissement, il pourrait y avoir un projet de CAD.

Le Conseil accepte cette précision et la parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **De ne pas intégrer** de conduites de chauffage à distance dans le futur projet de séparatif du bas du village, secteur Hôtel-Eglise
- **De relever** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées par 21 oui et 3 abstentions.

**6 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2023-04 relatif à « l'Assainissement général – demande de crédit pour la réalisation de l'étape Grand-rue, secteur Hôtel-Eglise »**

Mme A. Goy lit le rapport.

M. D. Perotti précise que le trottoir qui sera agrandi sera bien sur le côté droite en montant.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions soit :

- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser ce projet d'assainissement pour un montant de CHF 615'000.—
- **de financer** ces travaux soit :
  - o par un emprunt auprès d'une institution de prêt ou par le trésorerie courante
  - o par des subventions du DGMR + ECA + VO Energies pour un montant estimé à CHF 85'000.—
  - o par la reprise du compte 9282.0 « Réserve générale » pour un montant de CHF 109'000.—
- **de porter cet investissement** au bilan « Patrimoine administratif » compte 9141.13.5 « Assainissement EP-EU-EC, 3<sup>e</sup> étape, Hôtel-Eglise » et compte 9141.15.5 « Route lié EP-EU-EC, 3<sup>e</sup> étape, Hôtel-Eglise »
- **d'amortir** le solde de cet investissement soit CHF 320'000.- sur une durée de 60 ans pour la partie EP-EU-EC et CHF 101'000.- sur une durée de 40 ans pour la partie chaussée
- **de relever** la Commission de son mandat

sont approuvées à l'unanimité.

#### **7 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2023-05 relatif à « l'Aggrandissement du parking derrière l'administration communale »**

M. D. Guignard lit le rapport.

M. D. Perotti précise que c'est dans le fond du parking qu'il sera laissé un accès pour dégager la neige.

Mme M. Reymond Chenuz demande si des panneaux solaires sont prévus dans ce préavis pour couvrir ce dernier ? M. D. Perotti répond que non, les panneaux solaires seront prévus sur les bâtiments communaux voisins du parking.

Mme M. Reymond Chenuz s'inquiète de la place disponible pour les manifestations, gens de passage et le restaurant. M. D. Perotti lui précise que le nouveau parking est prévu pour de la location de places. Cela laissera tout le parking actuel pour les manifestations, etc.. donc plus de parking disponibles.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions soit :

- **D'autoriser** la Municipalité à réaliser ces travaux d'agrandissement et de rénovation
- **D'accorder** à la Municipalité une enveloppe financière de **CHF 160'000.00** par un emprunt dans une banque ou d'une institution de prêt, ou par la trésorerie courante
- **De porter cet investissement** au bilan « Patrimoine administratif » compte 9141.15.6 « Nouveau parking
- **D'amortir** cet investissement sur une durée de 40 ans
- **De relever** la Commission de son mandat.

Sont approuvées à l'unanimité.

#### **8 – Préavis et rapport 2023-07 relatif au budget de l'exercice 2024**

M. A. Magnenat lit le rapport.

M. D. Moffrand s'interroge sur le montant prévu pour la réfection de la terrasse de l'Hôtel CHF 15'000.00. Il trouve qu'il y a d'autres travaux plus urgents sur ce bâtiment à réaliser avec cette somme. Mme C. Paccaud complète en informant que les CHF 15'000.00 serviront pour les barrières, les bacs à fleurs et le sol de la terrasse.

M. D. Moffrand maintient son avis ces travaux ne sont pas les plus urgents.

La parole n'étant plus demandées, les conclusions soit :

- **D'adopter** le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté par la Municipalité et bouclant sur un excédent de charges de CHF 5'192.00
- **De relever** la commission de son mandat

Sont approuvées par 23 OUI et 1 abstention.

#### **9 – Communications de la Municipalité et divers**

**M. D. Perotti, Municipal**, informe que le radar pédagogique solaire a été installé à la Rue de la Creuse. Il sera possible de relever les données de ce dernier à savoir le nombre de passage et la vitesse.

M. D. Moffrand demande si ce dernier est déplaçable ? M. D. Perotti répond que oui, il est modulable.

M. Ph. Bally remarque que la signalisation soutière a sûrement coûté moins chère à la Commune de Romainmôtier en passage au 30km/heure que les modérations de trafic qui se réalisent à Vaulion !

**Mme C. Paccaud, Municipale**, informe que le contrôle OIBT (installations électriques) a été fait pour le bâtiment de l'Hôtel des Trois Cœurs. Des travaux pour environ CHF 1'000.00 sont à prévoir.

M. Ph. Bally a vu des le budget 2024 que la réfection du berceau du toit du Collège était prévue pour 2024.

Est-elle prévue car la Municipalité en a marre des commentaires à ce sujet ou réellement le Collège va continuer de fonctionner pendant de nombreuses années ? Mme C. Paccaud répond que les projets pour l'avenir scolaire dans le Vallon du Nozon ne sont pas encore tous prêts mais à 99% le Collège de Vaulion va rester, donc les réflexions ont du sens.

**M. C. Goy, Municipal**, informe que suite à la tournée de gestion et à leur demande, les étangs du pâturage des Maisons-Doubles ont été déjà refait et se remplissent déjà pour la saison prochaine.

Les panneaux solaires sur le Cerney sont posés pour fournir un peu d'électricité à ce chalet.

Dent-de-Vaulion, la Municipalité a fait le point sur la 1<sup>ère</sup> saison avec les tenanciers. Tous les partenaires vont se remettre autour de la table pour une gestion optimum du magasin pour 2024.

La Municipalité a acquis une forêt privée d'environ 2ha et sommes en procédure pour une donation de forêt à la Commune pour 1,2 ha.

M. Ph. Bally tient à souligner que le magasin de la Dent a été très mal conçu et pense que s'il faut faire quelque chose, par exemple casser et refaire, il faut intervenir maintenant.

M. C. Goy est en contact avec les maîtres d'état pour des améliorations de ce bâtiment et il a été demandé aux tenanciers de mettre l'accent sur la devanture du magasin.

Mme M. Reymond Chenuz demande comment le tenancier doit-il gérer ce magasin ? M. C. Goy informe qu'il a un bail et doit rendre des comptes sur ce qu'il vend au PDRA. Il a d'ailleurs prévu du personnel pour la vente surtout pendant les week-ends de grande affluence. Il est aussi envisagé de faire un self-service.

M. D. Guignard ayant l'habitude de la vente de produit du terroir pense que comme ce magasin est conçu, il ne fonctionnera pas. Il faut vraiment mettre l'accent sur du self-service et se propose pour aider, conseiller la Municipalité et M. Monteiro.

**M. B. Martignier, Municipal**, informe que l'étude pour l'amenée d'eau depuis Vallorbe en parallèle du parc éolien Sur Grati avance. Le bouclage pourrait se faire montée d'eau jusqu'à Grati avec conduite direction la Mâche (réservoir). Alimentation du Plâne jusqu'au plateau des Vineuves et retour au village.

L'investissement à prévoir est de plus de CHF 2'800'000.00

La Municipalité va prochainement sonder les propriétaires concernés par cette nouvelle conduite d'eau.

C'est une opportunité à ne pas rater.

M. D. Guignard pose des questions sur la source Mercier qui alimente d'autres communes du Vallon. M. B. Martignier informe que l'on ne serait pas concerné par cette source, l'eau viendrait uniquement de Vallorbe.

Mme M. Reymond Chenuz s'inquiète des sources privées du plateau des Vineuves avec les travaux pour le futur parc éolien. M. B. Martignier répond que les propriétaires concernés ont tous signé des conventions avec VOénergies. Si un souci suite aux travaux arrive, VOénergies se chargera de les alimenter en eau gratuitement.

Mme V. Dupraz-Rutz se pose la question qui la Commune ne devrait pas réfléchir activement à des solutions concernant les périodes de sécheresse et de plus sensibiliser la population à ce problème d'eau.

M. B. Martignier prend note et pense qu'aujourd'hui chaque citoyen doit être respectueux avec l'eau et prendre les mesures utiles.

**M. C. Languetin, Syndic**, informe que la loi sur l'énergie est en consultation. Cette loi est très ambitieuse tant pour la commune que pour les privés. D'ici 2030, de grands changements en matière d'énergie sont à prévoir et seront imposés. Il incite les conseillères et conseillers à se renseigner.

Au nom de la Municipalité, M. C. Languetin adresse les traditionnels vœux de fin d'année.

**Le Président, M. N. Bersier**, rappelle qu'il est de tradition d'attribuer un don de fin d'année de CHF 500.00.

M. M. Ortega propose de perpétuer la tradition et d'attribuer le don au jardin d'enfants Imagine.

Pas d'autre proposition. A l'unanimité, le don de CHF 500.00 sera fait à l'Atelier Imagine.

Les prochaines séances du Conseil communal sont fixées au **21 mars 2024** et au **6 juin 2024**.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président  
N. Bersier

La Secrétaire  
V. Meyer